

“Journée Internationale de Commémoration Des Victimes de Disparition Forcée”

Communiqué

(Le 30 août 2019)

Aujourd'hui 30 Aout, journée internationale de commémoration des victimes de disparition forcée.

Le droit à la vie est protégé par l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le droit à la vie est le droit fondamental le plus important et la valeur vitale des États de droit. Selon cette norme internationale, une protection juridique efficace est requise par l'État pour garantir le droit à la vie. A ce jour, nous voulons attirer l'attention sur les événements de disparitions forcées et les enlèvements se déroulant en Turquie.

Des journalistes, des universitaires, des fonctionnaires ont été récemment limogés de leur poste en Turquie. Les biens de milliers d'entreprises ont été confisqués, ainsi que la fermeture de nombreux journaux et chaînes de télévision. Nous constatons d'innombrables cas de violations de droit à la vie.

Le cri des "Mères du samedi" recherchant leurs enfants disparus depuis des années n'ont pas été entendus. De plus, il est à noter que des incidents de disparition et d'enlèvement se produisent sans cesse. A la vue de ces événements de non-droit, nous invitons les autorités judiciaires à respecter les lois et à se tourner au régime de l'État de droit afin de préserver le droit à la vie.

Nous invitons la CEDH, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies et les autres organisations internationales à être sensibles aux violations des droits de l'homme en Turquie, et à utiliser leur pouvoir de contrôle et d'action sans délai.

Et en tant qu'organisation de défense des droits de l'homme, nous leur demandons de rendre des comptes au nom du droit et de l'Humanité.

Où est Fehmi TOSUN?

Où est Kenan BILGIN?

Où est Hayrettin EREN?

OÙ est Ridvan KARAKOC?

Où est Huseyin MORSUMBUL?

Où est Mustafa YILMAZ?

Où est Gokhan TURKMEN?

Où est Yusuf BILGE TUNC?

Où sont ces personnes...?

Contact:

Human Rights Defenders e.V.
info@humanrights-ev.com